

Le Préfet

Privas, le 02 mai 2019

Le Préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les Maires du
Département de l'Ardèche

(En communication à messieurs les sous-préfets
de Privas, Largentière et Tournon sur Rhône)

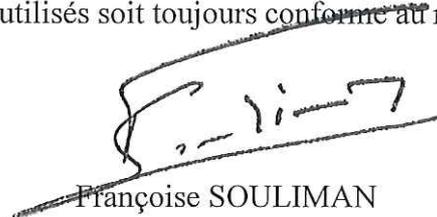
Objet : Pavoisement des édifices publics.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales les jours suivants:

- le **mercredi 8 mai 2019**: 74^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- le **jeudi 9 mai 2019**: Journée de l'Europe, anniversaire de déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 ;
- le **vendredi 10 mai 2019**: Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage ;
- le **dimanche 12 mai 2019**: Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Le 9 mai, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union Européenne.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à ces emblèmes



Françoise SOULIMAN